



BON DE COMMANDE LOCATION DE MOBILIER

Société _____ Responsable _____
 Adresse de facturation _____
 _____ Tél. _____ Fax _____
 Exposition _____ Du _____ Au _____
 Nom du stand _____ N° de stand _____ Email _____

Référence	Désignation	Quantité	Prix Unitaire €	Total €

Assurance obligatoire :

Montant de la location	Prime €
0,00 à 39,00 € H.T.	10 €
40.00 à 77,00 € H.T.	12 €
78.00 à 154,00 € H.T.	17 €
155.00 à 231,00 € H.T.	24 €
232.00 à 385,00 € H.T.	34 €
386.00 à 770,00€ H.T.	49 €
771.00 à 1540.00€ H.T.	69 €
1541.00 à 3077.00€ H.T.	132 €
Au delà : 7% du total H.T.	

Total H.T.
Assurance
Total Net H.T.
T.V.A. 19,60%
Total T.T.C.

RIB Promexpo :
 Code Iban : FR76 30003 0150400020160499 30
 Bic : SOGEFRPP
 Société Générale- 16, avenue de la Costa - Monaco

- Paiement par chèque (Hors France et Monaco), ajoutez 25 € de frais bancaires supplémentaires
- Paiement par transfert bancaire (cf RIB)
- Paiement par carte de crédit (Visa, Mastercard, American Express) :

Numéro : _____ Date d'expiration : _____ Signature : _____
 Titulaire : _____ 3 derniers chiffres au dos de la carte : _____

Aucune commande ne sera prise en compte si elle n'est pas accompagnée de son règlement

Conditions de location Promexpo

Commande : nos prix sont établis pour la durée de l'exposition (2 à 15 jours maximum) et s'entendent transport en France, sur les lieux des foires ou expositions officielles (T.V.A. 19,60% en sus). Pour être enregistrée, toute commande devra se faire par écrit sous forme de bon de commande accompagné de : 1 chèque du montant total ou d'un avis de virement de la somme totale.

Livraison : le matériel sera remis à la disposition du client la veille de l'ouverture du salon. La responsabilité du locataire commence dès la livraison du matériel sur le stand, même si celui-ci n'a pas encore pris possession de son stand. Aucune réclamation ne sera admise, passé un délai de 24 heures après la mise à disposition du matériel. Pour toute commande refusée à la livraison, la société Promexpo se réserve le droit de facturer le transport et la main d'œuvre.

Assurance : l'assurance « risques et pertes » du matériel est obligatoire. Le refus de souscrire engage automatiquement la pleine responsabilité du locataire en cas de dommages ou disparition du matériel. La garantie du vol est subordonnée à la fourniture d'un récépissé de dépôt de plainte auprès des autorités compétentes.

Responsabilité du locataire : le locataire est responsable du matériel loué, de la livraison à la reprise. Le matériel en bon état devra être utilisé conformément à sa destination usuelle et ne rien faire ou laisser faire qui puisse le détériorer. Le locataire est responsable de toute détérioration. Le mobilier loué doit être tenu à notre disposition vide de tout contenu dès la fermeture de l'exposition. Promexpo ne saurait être tenue responsable en cas de pertes d'objets, marchandises ou documents appartenant au client, et qui auraient pu être laissés dans le matériel loué. Les clés devront rester sur les meubles : en cas de perte, elle seront facturées aux locataires. En cas de force majeure, Promexpo se réserve le droit de fournir en remplacement des meubles commandés, du matériel de même valeur ou de meilleure qualité. Le matériel loué reste la propriété de Promexpo et ne pourrait en aucun cas faire l'objet de déplacement ni cession. Toute contestation ou litige seront soumis au Tribunal de Commerce de Monaco qui sera seul compétent.

Cachet de l'Entreprise**Date et signature**

————— PRODUCTION ET INSTALLATION GÉNÉRALE D'ÉVÉNEMENTS —————

S.A.M. au capital de 150 000 € R.C.I. 88 S 02448 - S.S.E.E. 9002210260

"ATHOS PALACE" - 2, rue de la Lujerneta - MC 98000 MONACO - Tél : 00 377 97 98 51 70 - Fax : 00 377 97 77 83 06
 E-mail : info@promexpo.mc – site internet : www.promexpo.mc